



Municipalité de Morin-Heights Service des travaux publics

567, chemin du Village, Morin-Heights (Québec) J0R 1H0
Téléphone : (450) 226-3232, 115 - Télécopieur : (450) 226-8786

Installation de ponceau et aménagement des entrées charretières

Date de la demande : _____ Numéro permis : **PON-** -
Propriétaire(s) : _____ Tél. : _____
Adresse des travaux : _____
Entrepreneur : _____ Tél. : _____

Normes principales pour l'installation d'un ponceau et l'aménagement des entrées charretières

L'ensemble des normes sont édictées à la *Politique de construction des infrastructures*. En aucun temps, ces normes n'ont pour effet de dispenser le propriétaire de s'assurer, par l'intermédiaire d'un expert le cas échéant, de la conformité de son projet aux normes réglementaires ni au bon fonctionnement pour lequel l'ouvrage est destiné.

- Le ponceau devra être de polyéthylène Haute Densité, PEHD classe **320 Kpa** ou de Béton.
- Le diamètre du ponceau (450 mm min) sera déterminé par le Service des travaux publics.
Diamètre exigé pour l'emplacement : _____
- Les ponceaux doivent être installés selon les normes indiquées à la planche no. 1 (voir au verso de la demande)
- Le remblai minimal au-dessus du tuyau (excluant le pavage) est de 300 mm.
- L'aménagement des entrées charretières doit être réalisé selon les normes indiquées à la planche no. 4 (voir au verso de la demande)
- L'eau de ruissellement provenant de l'entrée charretière doit s'écouler obligatoirement dans le fossé de rue.
- L'aménagement de l'entrée charretière doit également prévenir l'apport d'eau de ruissellement en provenance de la rue.
- Les têtes de ponceaux sont obligatoires : Trois types sont autorisés : l'aménagement végétal engazonné, les pierres plates naturelles non cimentées ayant un diamètre moyen de 300 mm ou les blocs préfabriqués pour murets. Les pierres (boulders) ne sont pas autorisées.
- Les matériaux utilisés pour l'aménagement des têtes de ponceaux ne peuvent excéder le niveau final de l'accotement adjacent.
- Le propriétaire ou l'entrepreneur est tenu de faire inspecter les travaux par le Service des travaux publics après l'installation du conduit et avant les travaux de finition (pavage, pavé, etc.)
- **Un délai de 18 mois est accordé pour effectuer les travaux conformément aux normes, à défaut de quoi, la municipalité conserve le dépôt**

**EXEMPLE D'UNE INSTALLATION CONFORME
AVEC MURET TYPE EN PIERRES PLATES NON
CIMENTÉES (diamètre moyen de 300 mm)**



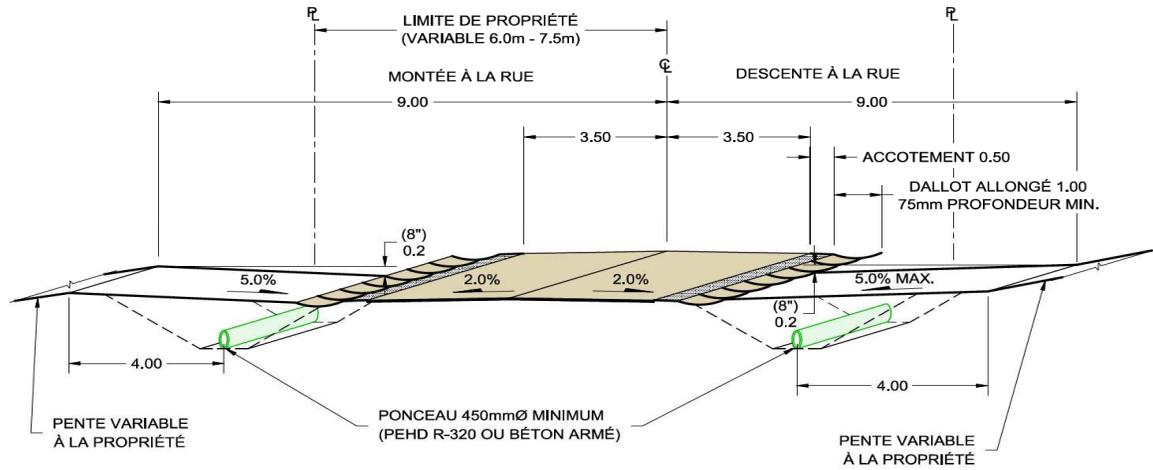
**EXEMPLE D'UNE INSTALLATION NON-CONFORME
AVEC EXTRÉMITÉS EN PIERRES (BOULDERS) ET
TUYAU EN ACIER GALVANISÉ**



COMMENTAIRES

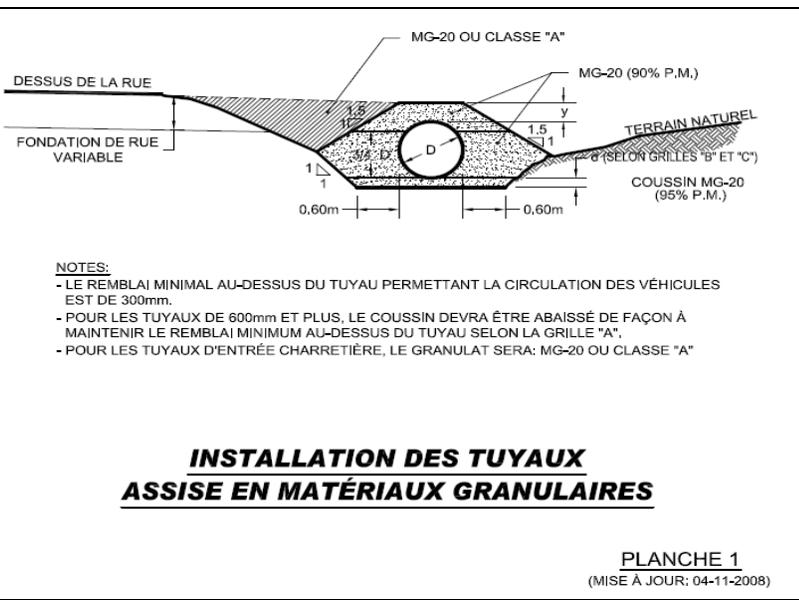
Pour toutes questions, communiquer avec le Service des travaux publics au : (450) 226-3232, 115.

Signature du demandeur : _____ Date : _____



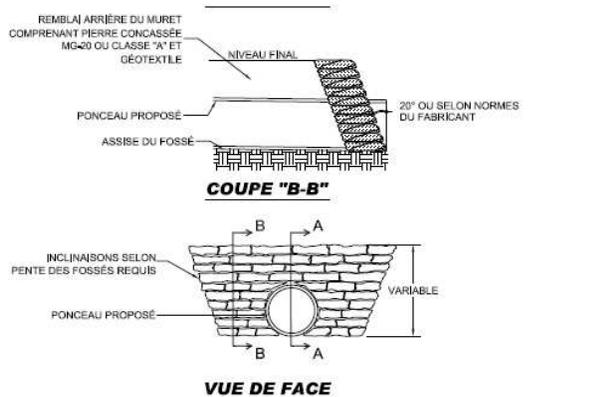
AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES CHARRETIÈRES

PLANCHE 4B
(MISE À JOUR: 02-08-2013)

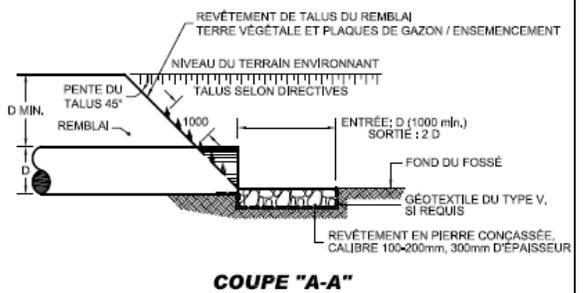


INSTALLATION DES TUYAUX ASSISE EN MATÉRIAUX GRANULAIRES

PLANCHE 1
(MISE À JOUR: 04-11-2008)



AMÉNAGEMENT DES EXTRÉMITÉS DE PONCEAUX CIRCULAIRES DE 1200mm ET MOINS AVEC MURET



AMÉNAGEMENT DES EXTRÉMITÉS DE PONCEAUX CIRCULAIRES DE 1200mm ET MOINS AVEC ENGAZONNEMENT